

Justificatifs à fournir pour une première demande de carte de séjour Talent-Chercheur

Documents à télécharger sur le site ANEF

- Visa de long séjour (Visa D) portant la mention « L.313-20 4° » ou Talent Chercheur, C. SEJ. A SOLLIC.
- Ou visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) portant la mention « L.313-20 4° » ou Talent Chercheur et la confirmation de la validation du visa VLS-TS.
- Passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Justificatifs d'état civil : Acte de mariage (+ apostille/légalisation si nécessaire), de naissance des enfants (avec filiation), attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie (pour les ressortissants de pays où cela est autorisé).
- Numéro e-photo (Photos d'identité récents)
- Un justificatif de domicile de moins de six mois :
Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
- Convention d'accueil.
- Contrat de travail ou convention de séjour de recherche
- Derniers diplômes obtenus : master ou doctorat.
- Pour les doctorants inscrit à Université Côte d'Azur : un justificatif d'inscription à l'Université.

Merci de télécharger les documents et une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

- Les timbres fiscaux du montant de la taxe (225€) à acheter en ligne [ici](#).

(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le rendez-vous de délivrance de la carte avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant.)

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 07.03.2024 ; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches/Immigration-et-integration>